

## **5e Trophées de la citoyenneté dans la Vienne**

vendredi 17 octobre 2014, par [lpe](#)

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale, le Conseil Général, l'Association des maires, l'UDAF, lance le départ de la 5<sup>e</sup> édition des Trophées de la citoyenneté des jeunes de la Vienne.

Ce concours est destiné à récompenser, soit individuellement, soit collectivement des jeunes de moins de 18 ans ayant réalisé des actions citoyennes, remarquables par leur exemplarité.

Il s'adresse aux jeunes scolarisés dans tous les établissements scolaires, publics et privés, d'enseignement général et professionnel, ainsi qu'aux équipes engagées dans des associations d'animations, en lien ou non avec les mairies.

Les établissements scolaires et les responsables associatifs postulants trouveront une affiche, le règlement et un dossier de candidature auprès de leur chef d'Établissement, ou de la DSDEN : courriel : [alexandre-iouns.menanteau@ac-poitiers.fr](mailto:alexandre-iouns.menanteau@ac-poitiers.fr) ou de l'ONM : courriel : [onmvienne.citoyennete@gmail.com](mailto:onmvienne.citoyennete@gmail.com)

La date limite des dépôts de dossier est fixée au 31 mars 2015.

Les dossiers sont à envoyer à TROPHÉES DE LA CITOYENNETÉ, 108 avenue Louis Ripault - 86100 - CHÂTELLERAULT.

La cérémonie de remise des prix se tiendra au cours du dernier trimestre scolaire auxquels seront conviés tous les candidats.

Renseignements : Trophées de la citoyenneté : 06 11 83 89 54

Courriel : [onmvienne.citoyennete@gmail.com](mailto:onmvienne.citoyennete@gmail.com)